Référentiels

Pour la gestion des activités
Pêche , cultures marines, loisirs en mer
dans les sites Natura 2000 en mer

Journée d'Echanges Techniques
Natura 2000 en mer
Nantes, 10 décembre 2009

Olivier ABELLARD, coordinateur
Elodie MAISON, « Sports et Loisirs en mer »
Fanny LE FUR, « Pêche professionnelle »
Pascal RAGOT, « Cultures marines »

Agence des aires marines protégées

Motivation de l'étude

Pour les activités

- pêche professionnelle,
- cultures marines (pisciculture en mer et conchyliculture)
- sports et loisirs en mer

✓Élaborer des références techniques et des références économiques en milieu marin

✓Créer un outil d'aide à la rédaction des DOCOB pour les comités de pilotage des sites N2000 en mer

Agence des aires marines protégées

Contenu des référentiels (Tome 1)

Pour chaque activité :

- ✓ **Analyse des dispositifs administratifs, réglementaires et financiers** encadrant les activités
- ✓ **Analyse matricielle des incidences potentielles des activités** sur les habitats et espèces Natura 2000
- ✓ **Catalogue d'orientations de gestion/mesures** de toute nature pour déclinaison en charte et contrat

Agence des aires marines protégées

Tome(s) 1

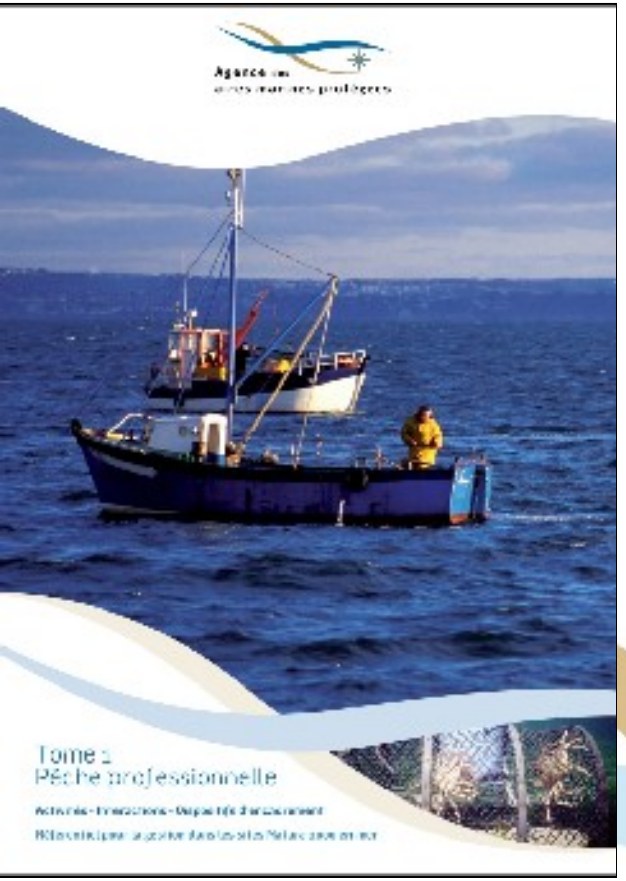

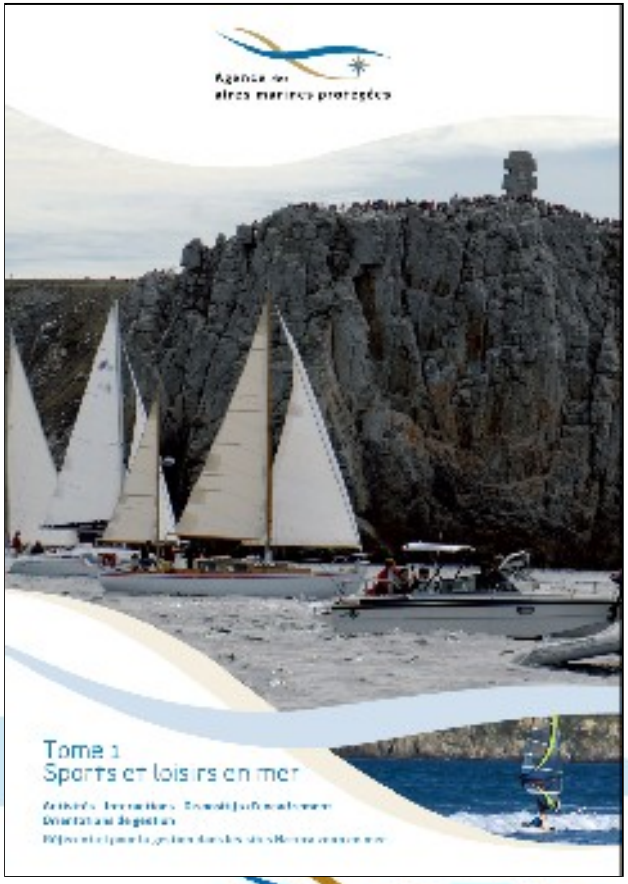

Agence des
aires marines protégées

Tome 2

- ✓ **Synthèse sur les habitats et espèces Natura 2000**, écologie, état de conservation, menaces, etc.

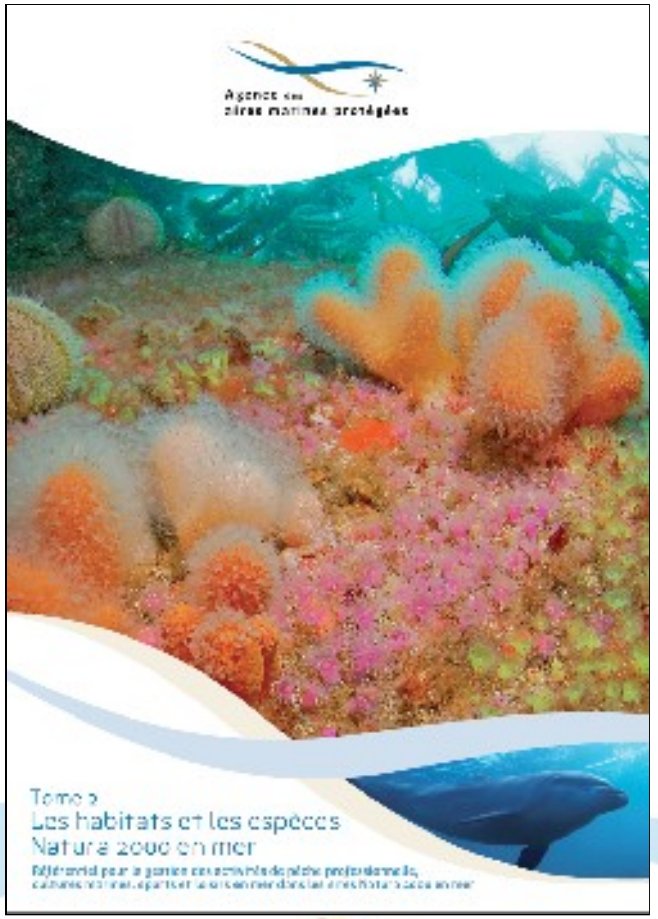

Agence des aires marines protégées

Tome II : Fiches habitats et espèces
partie commune aux trois référentiels

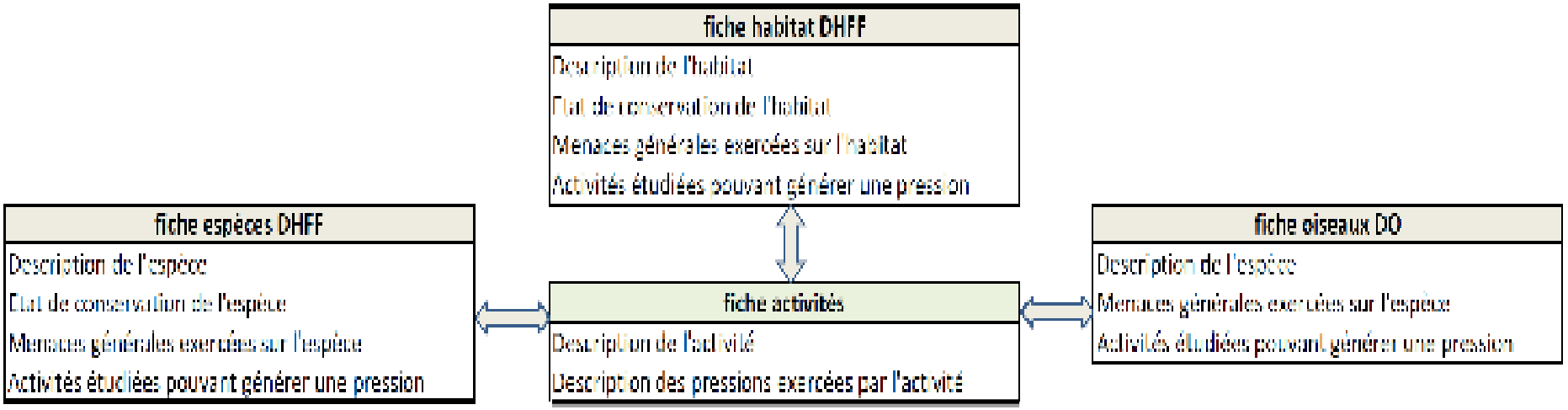

Agence des aires marines protégées

Tome II : Fiches habitats et espèces
partie commune aux trois référentiels

Un quadruple objectif

➔**Présentation générale des habitats et espèces** protégés au titre de Natura 2000 (cahiers d'habitats publiés mais ancien / cahier d'habitats « oiseaux » – récent mais pas encore publié)

➔Information sur **l'état de conservation** des habitats /espèces selon la classification européenne reprise par le MNHN

➔Portée à connaissances des **menaces générales** proposées dans les cahiers d'habitats pour chaque habitat /espèces. Actualisation avec données des **usagers pêche**, cultures marines, sports et loisirs.

➔**Identification des activités** exerçant des pressions pour chaque habitat et sous-habitat et espèce (à partir des matrices); Renvoi aux fiches activités pour des informations plus détaillées.

Fiches habitats/espèces (DHFF)

DESCRIPTION ET ETAT DE CONSERVATION	
Superficies	Estimation de la superficie de l'habitat ou de la taille population pour les espèces en France
Statuts de protection	DHFF : annexes concernées Ospar : oui /non Barcelone : oui/non
Description	Description générale de l'habitat et des sous habitats associés/de l'espèce
Etat de conservation en 2007	Présentation de l'état de conservation de l'habitat / l'espèce selon quatre critères synthétiques et par domaine biogéographique (atlantique, atlantique marin, méditerranéen, méditerranéen marin, continental). Les quatre thèmes évalués sont l'aire de répartition, la surface de l'habitat/taille de la population, les structures et fonctions, les perspectives futures. L'évaluation globale synthétise ces quatre paramètres. Les critères de qualification de chaque critère sont les suivants : Favorable Inacéquat défavorable Inacéquat mauvais Inconnu

MENACES GENERALES ET ACTIVITES CONCERNEES	
Code sous habitat	Nom de l'habitat ou du sous-habitat
Menaces générales *	Les menaces générales pour chaque habitat /sous habitat sont extrait des cahiers d'habitat.
Activité(s) concernée(s)	Les noms des activités exerçant potentiellement une pression sur les sous-habitats et les espèces sont mentionnés. Il convient de consulter la fiche correspondante « activité » pour connaître le détail des pressions exercées. NB : les activités pour lesquelles il y a une interaction spatiale avec les habitats ou les espèces sans pression potentielle ne sont pas mentionnées.

Limites

➔Des informations partielles (extraits des cahiers d'habitat)

➔Redécoupage proposé pour certains sous-habitats (en cours par MNHN)

➔Des informations parfois anciennes (besoin de réactualisation)

Natura 2000 : DHFF

14 species (annexe II)

1364 - phoque gris (grey seals)

1365 - phoque veau marin (harbour seal)

1355 - loutre d'europe (sea otter)

1351 - marsouin commun (porpoise)

1349 - grand dauphin (bottle-nosed dolphin)

1224 – caouanne (Loggerhead turtle)

1227 - tortue verte (green turtle) (NON RENSEIGNE)

1101 – esturgeon (sturgeon)

1102 - grande alose (Allis shad)

1103 - alose feinte (Twaite shad)

1152 - aphanius de corse (toothcarp)

1099 - lamproie de rivière (river lamprey)

1095 - lamproie marine (marine lamprey)

1106 - saumon atlantique (Atlantic salmon)

9 habitats (annexe I)

1110 – bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (sandbanks which are slightly covered by sea waters all the time)

1120 - Herbiers à Posidonies (posidonia bed)

1130 – Estuaires (estuaries)

1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (mud flat and sand flats not covered by sea waters at low tide)

1150 - Lagunes côtières (coastal lagoons)

1160 - Grandes criques et baies peu profondes (large shallow inlets and bays)

1170 – Récifs (reefs)

1180 - Structures sous-marines causées par des émissions de gaz (submarine structures made by leaking gases) (NON RENSEIGNE)

8330 - Grottes marines submergées ou semi-submergées (submerged or partially submerged seacaves)

Agence des aires marines protégées

Etat de conservation (DHFF uniquement)

Ex : Atlantique MARIN

Evaluation de l'état de conservation 2007

➔Échelle biogéographique (atlantique, Méditerranée)

➔4 paramètres d'évaluation (aire de répartition, population ou surface structures et fonction, perspectives futures, évaluation globale)

➔4 situations possibles: favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu.

		Facade Atlantique (marin)				
Espèces (Mammifères marins, reptiles, poissons)		aire de distribution	Population	Habitat d'espèce	perspectives futures	Evaluation globale
1364	Phoque gris					
1365	Fauve d'Europe					
1365	Phoque veau marin					
1351	Marsouin commun					
1349	Grand Dauphin					
1224	Caouanne					
1227	la Tortue verte					
1101	Esturgeon européen					
1102	Grande alose					
1103	Alose feinte					
1152	Aphanius de Corse					
1099	Lamproie de rivière					
1095	Lamproie marine					
1106	Saumon atlantique					
Habitats		aire de distribution	surface	structure et fonctions	perspectives futures	Evaluation globale
1110	Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine					
1120	Herbiers à Posidonies (Posidonion oceanicae)					
1130	Estuaires					
1140	Replats boueux ou sableux exondés à marée basse					
1150	Lagunes côtières					
1160	Grandes criques et baies peu profondes					
1170	Récifs					
1180	Structures sous-marines causées par des émissions de gaz					
8330	Grottes marines submergées ou semi-submergées					

légende

favorable

défavorable inadéquat

défavorable mauvais

inconnu

non renseigné, non évalué

remarque : les résultats ne sont proposés ici que pour les secteurs marins.

Natura 2000 : DO (cas de la Manche)

A176 : Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus)
A172 : Labbe pomarin (Stercorarius pomarius)
A188 : Mouette tridactyle (Rissa tridactyla)
A191 : Sterne caugek (Sterna sandvicensis)
A193 : Sterne pierregarin (Sterna hirundo)
A194 : Sterne arctique (Sterna paradisaea)
A195 : Sterne naine (Sterna albifrons)
A199 : Guillemot de Troïl (Uria aalge)
A200 : Pingouin torda (Alca torda)

A001 : Plongeon catmarin (Gavia stellata)
A002 : Plongeon arctique (Gavia arctica)
A005 : Grèbe huppé (Podiceps cristatus)
A006 : Grèbe jougris (Podiceps grisegena)
A007 : Grèbe esclavon (Podiceps auritus)
A009 : Pétrel fulmar = Fulmar boréal (Fulmarus glacialis)
A017 : Grand cormoran (Phalacrocorax carbo)
A018 : Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis)
A048 : Tadorne de belon (Tadorna tadorna)
A063 : Eider à duvet (Somateria molissima)
A069 : Harle huppé (Mergus serrator)

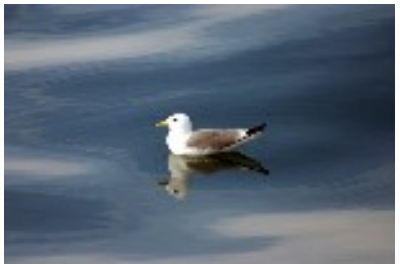

Fiches espèces (DO)

Les 60 espèces concernées par cette étude ont été regroupées en fonction de leur comportement alimentaire et des habitats fréquentés. 9 groupes ont ainsi été définis.

1- ESTRAN : oiseaux marins se nourrissant uniquement sur l'estran.	A046 : Bernache cravant (Branta bernicla) A048 : Tadorne de belon (Tadorna tadorna)
2- ESTRAN + SURFACE : oiseaux marins se nourrissant sur l'estran et sur la surface de la mer, sans s'immerger.	A176 : Mouette mélanocéphale (Larus melanocephalus) A179 : Mouette rieuse (Larus ridibundus) A180 : Goéland railleur (Larus genei) A181 : Goéland d'Audouin (Larus audouinii) A182 : Goéland cendré (Larus canus) A183 : Goéland brun (Larus fuscus) A184 : Goéland argenté (Larus argentatus) A186 : Goéland bourgmestre (Larus hyperboreus) A187 : Goéland marin (Larus marinus) A604 : Goéland leucophée (Larus michahellis) A170 : Phalarope à bec étroit (Phalaropus lobatus)

Fiches espèces (DO)

Caractérisation de ce groupe : définition du groupe d'oiseaux regroupés en fonction de leur comportement alimentaire et des habitats fréquentés.

ESPECES CONCERNEES

Code : Nom vernaculaire de l'espèce (*nom latin de l'espèce*)

COMPORTEMENT & REGIME ALIMENTAIRE

Information partielle sur le comportement et le régime alimentaire des oiseaux. Seules les informations concernant le milieu marin sont reprises. Pour une information complète et en attendant l'édition des « cahiers d'habitat oiseaux » (prévue courant 2009), se reporter aux fiches des cahiers d'habitat en ligne sur http://www.developpement-durable.gouv.fr/ext/natura/ (login : natura ; mot passe : oiseaux).

MENACES GENERALES ET ACTIVITES CONCERNEES

Menaces générales	Les menaces générales pour chaque espèce sont extraites des cahiers d'habitat oiseaux. Toute l'information a été reprise.
Activité(s) concernée(s)	Les noms des activités exerçant potentiellement une pression sur une des espèces du groupe d'espèces sont mentionnés. Il convient de consulter la fiche « activité » correspondante pour connaître le détail des pressions exercées.

Remarque sur l'Etat de conservation :

Concernant l'Etat de conservation des populations d'oiseaux marins, il n'a pas été produit à ce jour de travail équivalent à celui réalisé par le Muséum National d'Histoire Naturel pour les habitats et les espèces de la Directive Habitats Faune Flore. Cette information n'est donc pas reprise dans les fiches qui suivent.

activités de pêche professionnelle dans les sites Natura 2000 marins

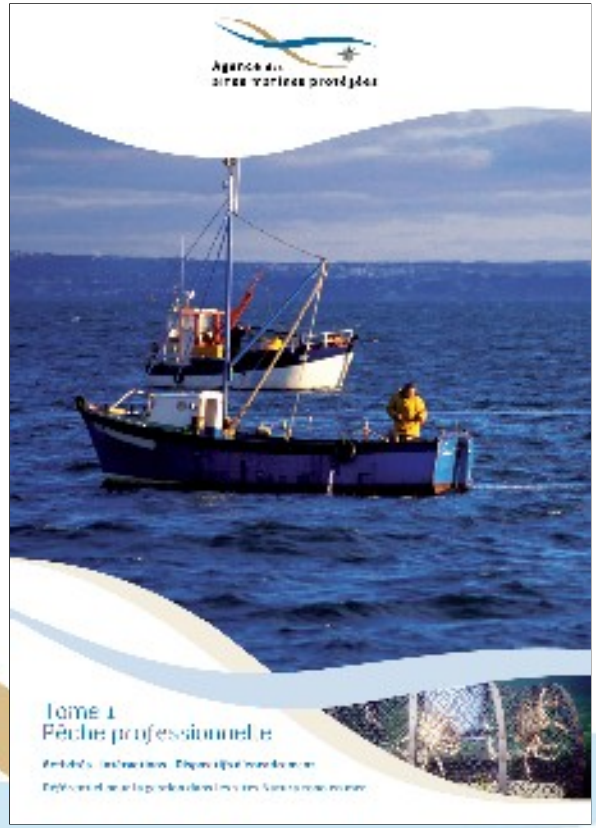

Fanny LE FUR, chargée de mission « Pêche professionnelle »

Nantes, JET, 10 déc 2009

Agence des aires marines protégées

Résultats

1. **Présentation des activités concernées (21 fiches)**. Déclinaison selon les techniques / caractéristiques des usages.

2. **Présentation des dispositifs** administratifs, réglementaires et financiers existants

3. **Analyse matricielle des incidences potentielles des activités** sur les habitats et espèces. Identification des pressions, présentation des pressions, interactions. (base travail réalisé par IFREMER)

1. **«** Contribution des professionnels de la pêche à la réflexion sur les mesures de gestion qui peuvent être mises en place dans les sites Natura 2000 **: les grands principes de mesures de gestion pêche »**

Agence des aires marines protégées

Présentation des différentes activités

Les chaluts

Le chalut de fond

Les chaluts pélagiques

Les chaluts à perche

Les ganguis provençaux

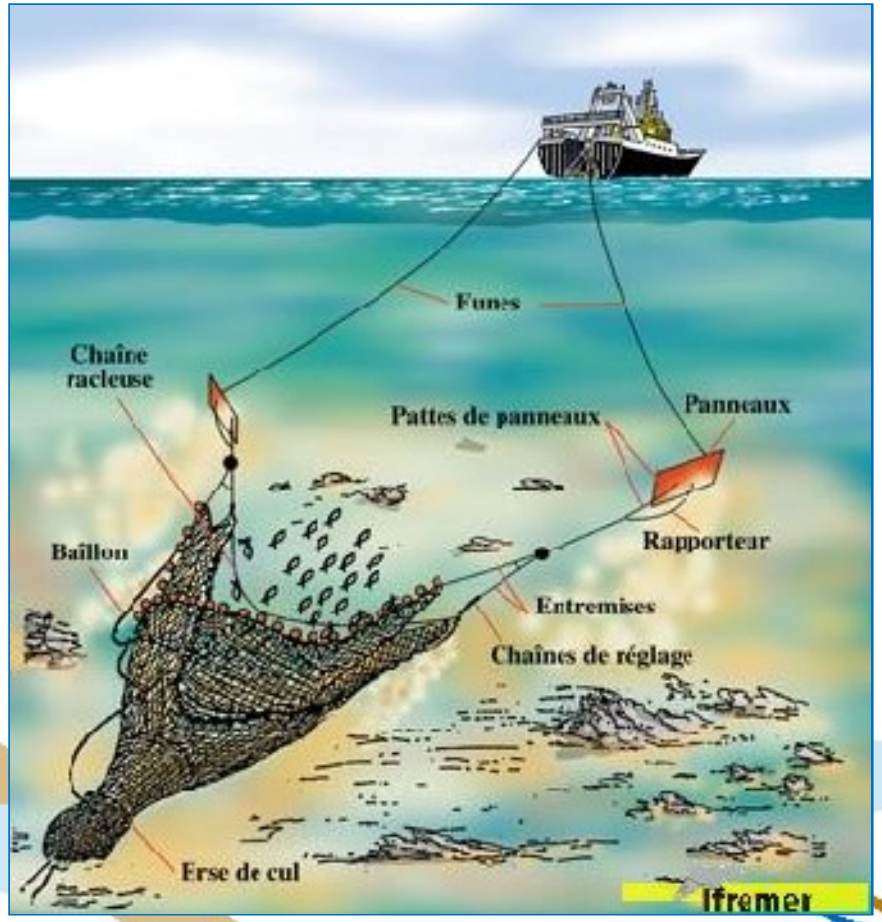

Ex: le chalut de fond

Agence des aires marines protégées

Présentation des différentes activités

Les dragues

- Les dragues remorquées

(Atlantique)

- Les dragues à tellines
- Les dragues méditerranéennes
- Les dragues à hyperboréa

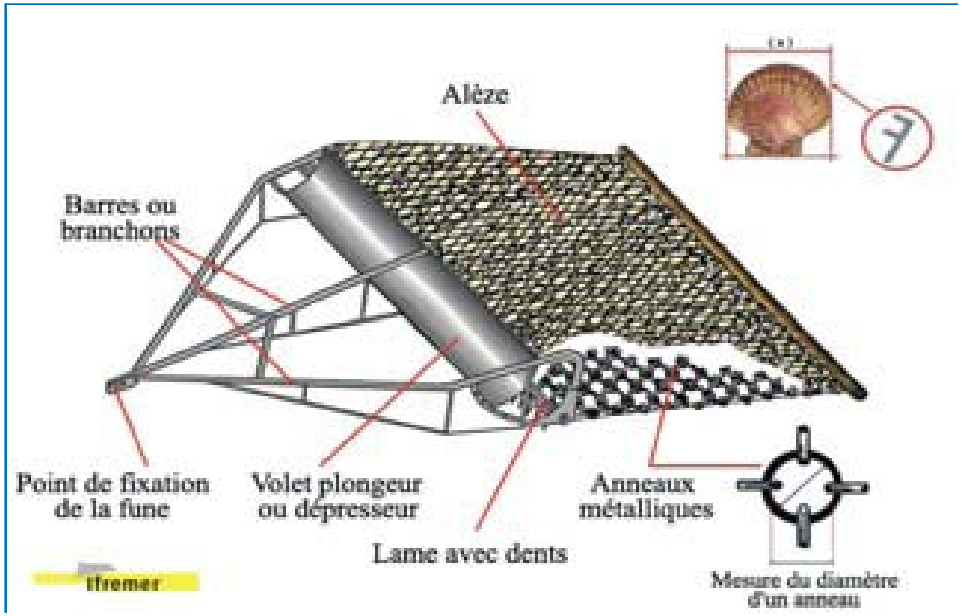

Ex: la drague remorquée (Atlantique)

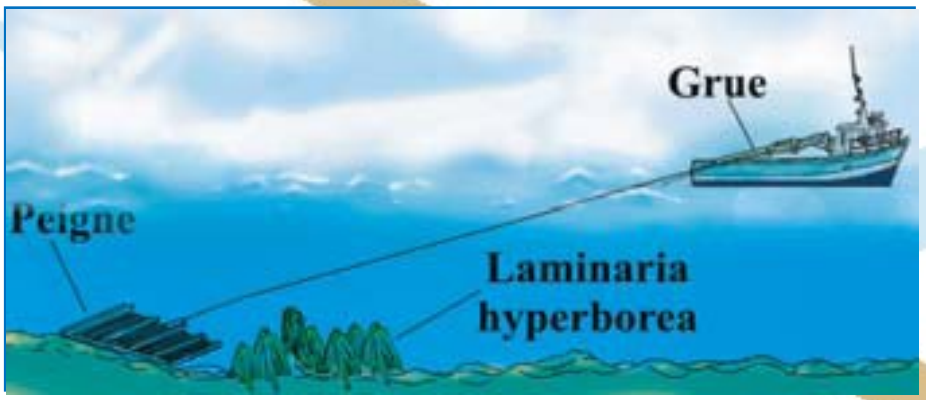

Ex: la drague à hyperboréa

Agence des aires marines protégées

Présentation des différentes activités

Les sennes

- Les sennes coulissantes à thons rouges
- Les sennes coulissantes à divers poissons
- Les sennes de plage

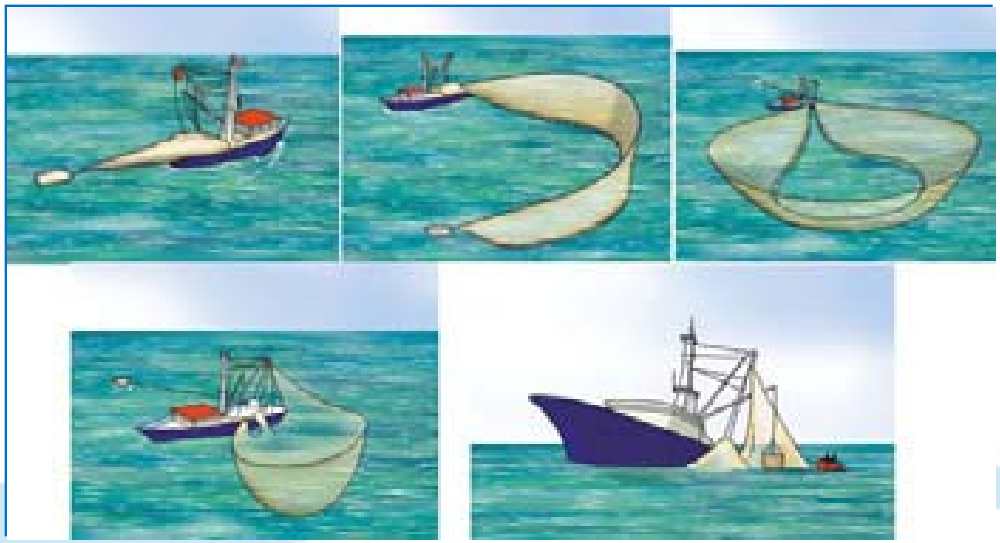

Ex: les sennes coulissantes à thons rouges

Ex: les sennes de plage

Agence des aires marines protégées

Présentation des différentes activités

Les filets

- Les filets calés de fond
- Les filets dérivant à divers poissons
- Les filets soulevés

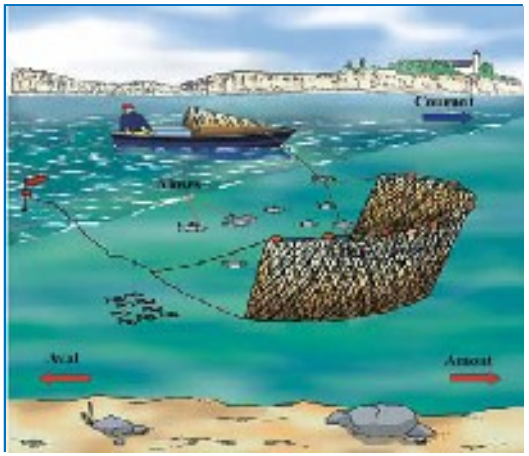

Ex: le filet dérivant à DP

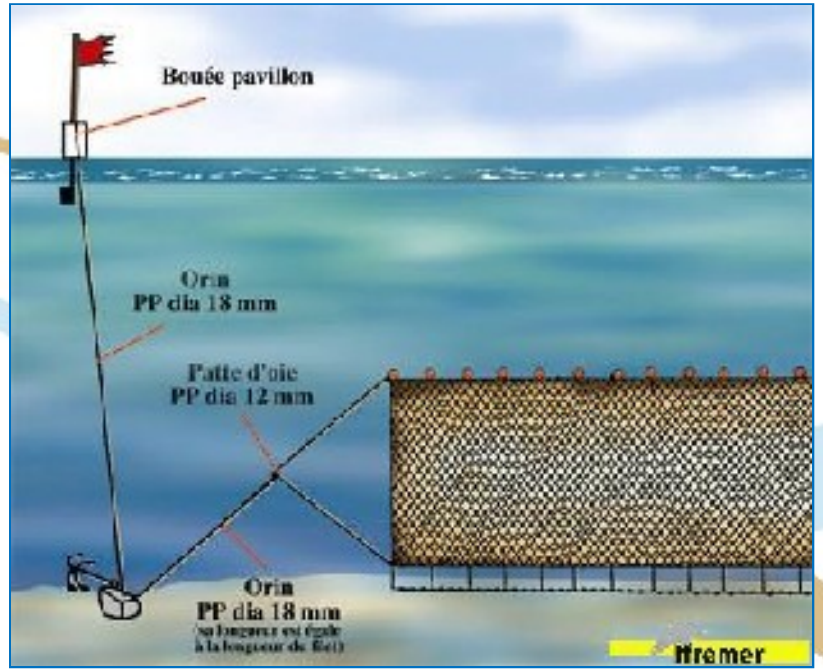

Ex: le filet calé de fond

Ex: le filet soulevé

Présentation des différentes activités

Les autres arts dormants

- Tamis à civelle
- Pièges
- Lignes (lignes / palangres)

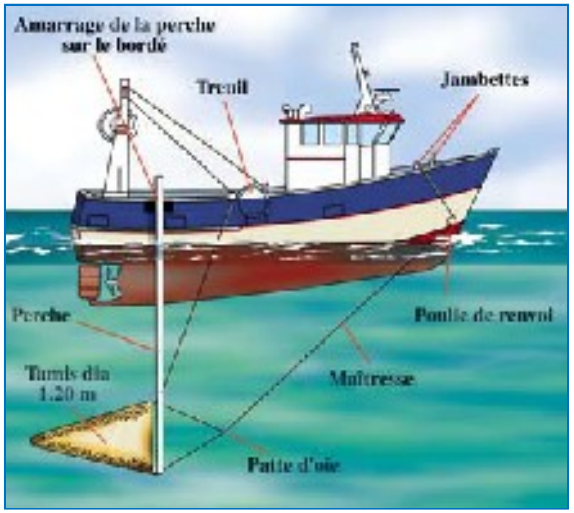

Ex: le tamis à civelles

Ex: le casier

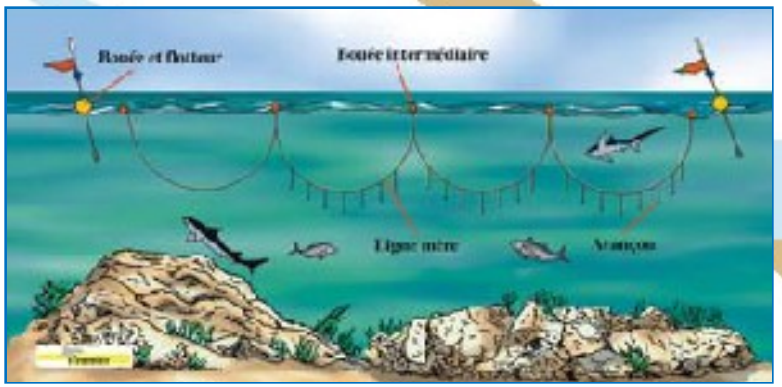

Ex: les palangres dérivantes

Ex: les lignes

Catégorie	Engins	Activités
ARTS TAINANTS ET COULISSANTS (13)	CHALUTS	Chaluts de fond
		Chaluts pélagiques
		Chaluts à perche
		Ganguis provençaux
	DRAGUES	Dragues remorquées en Atlantique
		Dragues à tellines
		Dragues en Méditerranée
		Dragues à hyperborea
	SENNES	Sennes coulissantes à thons rouges
		Sennes coulissantes à divers poissons
		Sennes de plage
		Thonailles (interdite)
	AUTRE	Scoubidous
ARTS DORMANTS (7)	FILETS	Filets calés de fond
		Filets dérivant à divers poissons
		Filets soulevés
	TAMIS	Tamis à civelles
	PIEGES	Pièges (casiers / nasses)
	LIGNES	Lignes à main
		Palangres
AUTRES (2)		Pêche en apnée et scaphandre autonome
		Pêche à pied professionnelle

Interactions potentielles avec les habitats et espèces Natura 2000

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES	PRESSIONS POTENTIELLES
PHYSIQUES	**1. Remise en suspension des sédiments**
	2. Déplacement d'organismes
	3. Perte du substrat
	4. Dérangement*
CHIMIQUES	5. Macrodéchets**
	6. Changements des cycles biogéochimiques
	7. Contamination en hydrocarbures*
BIOLOGIQUES	**8. Extraction d'espèces cibles**
	9. Extraction d'espèces non ciblées (rejets)
	10. Perturbation physique sur les organismes

➔ Les pressions 8 et 9 peuvent potentiellement avoir un effet sur les habitats DHFF , effet qui est toutefois difficilement appréhendable.

Agence des aires marines protégées

Matrices générales

Deux matrices (pressions directes) sont présentées:

1- Interactions spatiales entre les activités de pêche professionnelle et les habitats de la DHFF

2- Captures accidentelles des espèces de la DHFF et de la DO par les activités de pêche professionnelle

Agence des aires marines protégées

Interactions spatiales et pressions potentielles des activités de pêche professionnelle sur les habitats de la DHFF

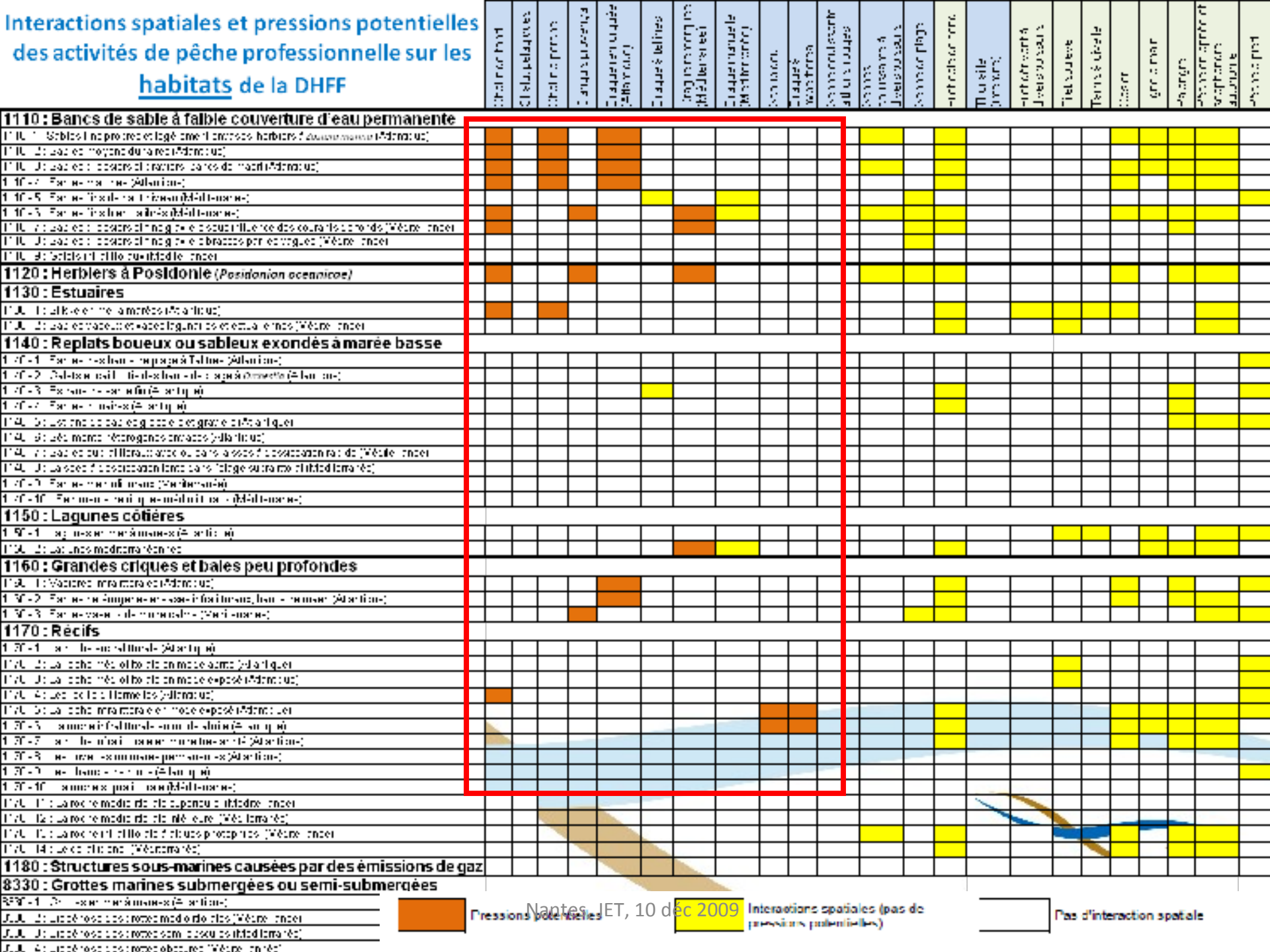

Captures accidentelles générées par la pêche professionnelle sur les espèces de la DHFF et de la DO

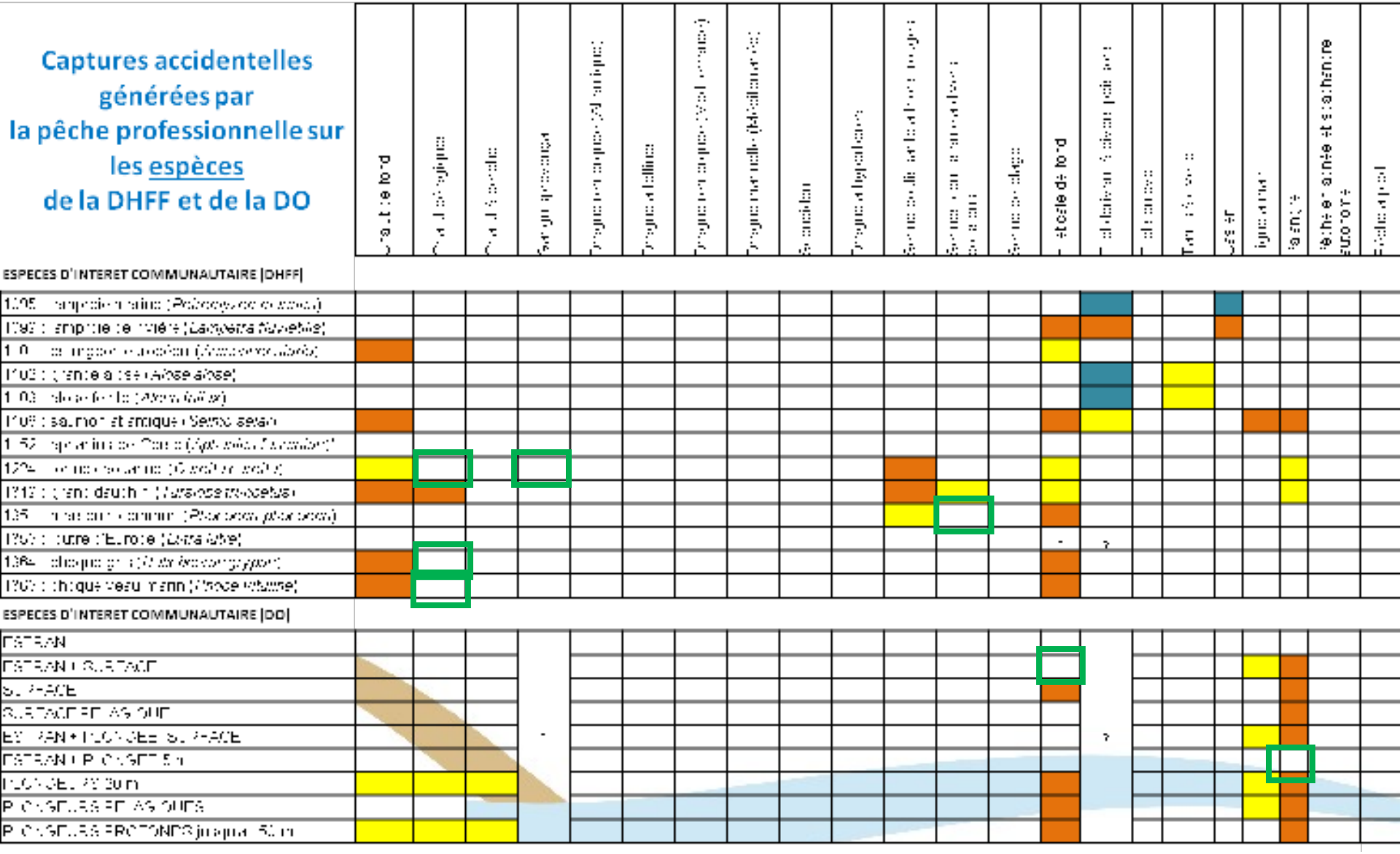

Captures accidentelles « potentielles » (étude IFREMER) ➔ pas de captures accidentelles

Nantes, JET, 10 déc 2009

Les dispositifs d'encadrement

Administratif:

Niveaux d'intervention des acteurs impliqués dans la gestion de la pêche: international, national et régional. Ces deux derniers niveaux sont en cours d'évolution (RGPP, réforme des structures professionnelles)

Réglementaire:

Pas d'analyse de la réglementation régionale mais présentation des grands principes réglementaires.

Il existe : -BDD réglementaire nationale (DPMA)
- cartographies réglementaires régionales

Financier:

Présentation non détaillée des principaux dispositifs. Accent mis sur le FEP.

Agence des aires marines protégées

Pas de Fiches mesures

Volonté des professionnels de ne pas réaliser un recueil de mesures. Souhait d'un approche locale uniquement

- peur d'être enfermé dans un cadre trop rigide;
- exemples non transposables;
- peur de l'utilisation du catalogue pour l'Evaluation des incidences ;
- lien manquant entre les interactions et les mesures (guide sur l'évaluation d'incidence des activités de pêche et la méthodologie de réalisation des DOCOB marins).

Proposition des structures professionnelles

« Contribution des professionnels de la pêche à la réflexion sur les mesures de gestion qui peuvent être mises en place dans les sites Natura 2000 »

(principe + exemple)

- ✓ Prendre en compte l'encadrement existant
- ✓ Amélioration de la connaissance
- ✓ Sensibilisation et information
- ✓ Expérimentation et mises en œuvre de mesures techniques limitant les impacts
- ✓ Valorisation des comportements individuels respectueux des habitats/espèces

Principe 1: Prise en compte de l'encadrement existant (effort et capacité de pêche, mesures techniques)

- Recensement et analyse de la réglementation:

  Quotas, licence, caractéristique des engins de pêche et des navires, zones de pêche, calendrier de pêche

- Prise en compte des autres activités et de leur réglementation

Exemple: PN Port Cros: synthèse de l'ensemble de la réglementation au sein d'une charte

Agence des aires marines protégées

Principe 2: Amélioration de la connaissance

Optimisation de l'acquisition de données environnementale et halieutique. Décalage entre scientifiques et marins + méconnaissance de la biodiversité marine en générale

- Importance du diagnostic partagé: obtenir des références communes sur:
  - Habitats et espèces Natura 2000
  - Impact avéré des activités et capacité de résilience des habitats et des espèces
  - Évaluation des mesures de gestion (suivi de l'efficacité de la mesure)
  - Faire participer les pêcheurs, bien que projets compliqués et onéreux. Importance de la restitution

Exemples: pêcheries sentinelles; contrats bleus; Pays de Loire: collecte d'échantillons en mer par les pêcheurs pour analyse à l'ifremer (eaux brunes)

Principe 3: Sensibilisation et information

Elles sont nécessaires pour assurer le respect des règles et les engagements des usagers

Exemple: gardes jurés CRPM et CLPM assurent la surveillance des gisements de pêche à pied, l'information sur la réglementation et la sensibilisation aux bonnes pratiques

Agence des aires marines protégées

Principe 4: Expérimentation, développement, mise en œuvre de mesures techniques

- Recommander des aménagements des mesures existantes aux autorités compétentes
- Privilégier les mesures contractuelles
- Nouvelles mesures techniques sur les engins et ou les pratiques de pêche (mise en garde sur le temps et les moyens nécessaires à ce type de projet)

Exemple: FILMANCET: 1,3 millions d'€;
PROCET: 130 000 à 160 000 €

Agence des aires marines protégées

Principe 5: Valorisation des comportements individuels et des activités de pêche et produits de la mer dans les sites Natura 2000

- Deux démarches:
  - Valorisation des comportements individuels respectueux des habitats et des espèces (promotion des bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les professionnels)
  - Apport des sites Natura 2000 pour la valorisation des activités de pêche et des produits

Exemples:

Les ormeaux de Molène,

Actions de communication pour la valorisation et la promotion des petits métiers sur le site « Posidonies du Cap d'Agde »

Perspectives

Ce travail devra être complété par:

- Un bilan annuel des nouvelles mesures (suivant l'avancée des docobs) pouvant compléter le référentiel
- Une analyse des futurs dispositifs financiers qui se mettront en place (dans le cadre de la réforme de la PCP)

En parallèle, il faut continuer à travailler ensemble :

- Favoriser des expérimentations in situ
- Travailler avec les partenaires européens

Agence des aires marines protégées

Des travaux techniques qui se poursuivent

1. **Convention DPMA/MNHN : méthodologie pour réaliser localement un évaluation des incidences** (4 sites pilotes en cours de définition)
2. **IFREMER Lorient (saisine DPMA – oct. 2009) :** synthèse sur l'état de l'art des techniques alternatives aux arts trainants
   → synthèse biblio et observations de terrains
3. **Association pêche et développement :** guide des bonnes pratiques pour la gestion des pêches en Bretagne
4. **Programmes de recherche européen : PRESPO** (essai de nouvelles techniques de pêche)

Autres sources d'infos (projet de mise en ligne sur FTP)

- Les projets des professionnels de la pêche (contrats bleus, projets FEP, projets d'économies d'énergie, Contribution des pêcheurs professionnels à la réduction des déchets en milieux aquatiques, guide de bonnes pratiques des techniques de pêche varoise);
- Les études et projets scientifiques sur les techniques de pêche (Ifremer lorient/boulogne);
- Les études d'amélioration des connaissances sur l'impact de la pêche sur les oiseaux (projets Life);
- Le référentiel « Pêcheur Responsable » de France AgriMer;
- L'analyse des DOCOBS Natura 2000 sur les sites mixtes (collaboration avec le CNASEA)
- Les mesures de gestion Natura 2000 dans les autres pays européens (Allemagne, Hollande, Espagne);
- Les démarches initiées dans les aires marines protégées en France et à l'étranger (Parc Naturel Marin d'Iroise, charte Pelagos, Finding Sanctuary)…

Cultures marines

Pascal Ragot, chargée de mission « Cultures marines »

Agence des
aires marines protégées

Nantes, JET, 10 déc 2009

Les résultats

- **Présentation des activités** étudiées
- **Analyse des interactions**

-> avec le milieu marin en général

-> avec les espèces et des habitats N2000

- **Dispositif de gestion**
- Cadre institutionnel
- dispositif financier
- cadre réglementaire
- propositions de mesures de gestion

Agence des aires marines protégées

I. Les activités étudiées

Elevages marins : poissons, crustacés, coquillages et algues

- ✓ Pisciculture en cage en mer ou lagune côtière ;
- ✓ Conchyliculture sur filière.
- ✓ Algoculture sur filière
- ✓ Conchyliculture intertidale sur table ou boucho
- ✓ Conchyliculture au sol ;
- ✓ Conchyliculture en lagune méditerranéenne
- ✓ Aquaculture extensive en bassin submersible de terre
- ✓ Aquaculture semi intensive en bassin submersible de terre
- ✓ Pisciculture en bassin surelevé de terre
- ✓ Algoculture en bassin à terre

Agence des aires marines protégées

A.4. CONCHYLICULTURE INTERTIDALE SUR TABLE OU BOUCHOT (CM4)

© O. Abellard, Agence des aires marines protégées © B. Suard, MEEDDM

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE	
Caractéristiques générales	La conchyliculture intertidale sur table ou bouchot constitue le type d'élevage conchylicole le plus répandu en France. Il ne concerne que les façades Atlantique et Manche mer du nord. Le naissain d'huitres est naturellement capté en mer, sur des supports appelés capteurs (tuile romaine, tubes, lamelles, pieux d'ardoise, coquilles, etc.). Il peut provenir aussi d'écloseries. Les jeunes huitres captées sont ensuite élevées en zone intertidale. Elles sont disposées dans des poches plastiques, fixées sur des armatures métalliques en lignes (tables). L'élevage dure trois à quatre ans et fait l'objet d'une manutention régulière. Le naissain de moules est naturellement capté sur des cordages disposés au sein des concessions d'élevage. Ces cordages, portant les jeunes moules captées, sont enroulés sur des pieux traditionnellement en bois, plantés verticalement et en ligne, en zone intertidale. Lors de leur croissance, les moules vont peu à peu recouvrir le pieu. L'élevage nécessite également une manutention régulière et dure une année ;

Gestion de l'activité	L'activité conchylicole est légalement encadrée et représentée par le Comité National de la Conchyliculture (CNC), reconnu comme interprofession agricole en l'an 2000. Le Conseil du CNC rassemble l'ensemble de la filière au travers des groupes « Production » et « Commerce et industrie. ». Le groupe « Production » est divisé en trois secteurs : huitres creuses et plates, moules et autres coquillages, organisation de producteurs. Au niveau régional, la représentation de la profession est assurée par sept Sections Régionales Conchylicoles (SRC), sous coordination et supervision du CNC : Bretagne Nord, Bretagne Sud, Normandie et mer du Nord, Pays de la Loire, Poitou Charente, Arcachon Aquitaine et Méditerranée.

INTERACTIONS POTENTIELLES AVEC LES HABITATS ET LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE	
	Les infrastructures à terre, cales et chantiers ostréicoles et sur l'estran (tables et bouchot) représentent une pression modérée. A terre, en phase de construction, elles n'affectent qu'un nombre limité d'habitats, de manière très localisée (emprise du chantier et abords, cales de mise à l'eau, exutoires de rejets en mer). Tous les habitats supra littoraux sont potentiellement concernés ainsi que les habitats intertidaux et infralittoraux supportant des exutoires de rejet en mer. Sur l'estran, ces infrastructures peuvent entrer en interaction avec les processus sédimentaires naturels et générer des dépôts ou au contraire des régressions sédimentaires. Tous les habitats benthiques sensibles à des modifications des processus hydrologiques et sédimentaires sont potentiellement exposés à cette pression. Les tortues sont également potentiellement concernées par la dissémination de macrodéchets et leur ingestion par ces animaux. Les tables et bouchots sont enfin des zones d'abri et forment des récifs artificiels porteurs d'une multitude d'organismes épiphytes, effet trophique positif pour l'écosystème.

I. Interactions potentielles avec les habitats et espèces Natura 2000

- Approche selon une méthode d'évaluation des risques :
  - Interaction potentielle si :
    - ✓ Existence d'une pression ;
    - ✓ Sensibilité de l'habitat ou l'espèce à la pression ;
    - ✓ Exposition potentielle de l'habitat ou l'espèce à la pression.

Agence des aires marines protégées

Catégories de pressions	Pressions générées par l'aquaculture marine	
Physique	Sédimentation	Turbidité
		Etouffement et enrichissement organique
	Infrastructures et équipements associés, macrodéchets	
	Dérangement	
	Contrôle de prédateurs	
	Entretien des fonds marins/curage de bassins	
Chimique	Modifications biogéochimiques	Oxygène dissous
		Nutriments
	Utilisation de composés chimiques (hors nutriments)	
Biologique	Transmission d'organismes pathogènes	
	Interactions génétiques et autres avec les populations sauvages	
	Introduction d'espèces étrangères (élevées ou associées)	

Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Pressions potentielles et intensité :

- **Pression forte = priorité d'étude absolue au niveau local**
- **Pression modérée = priorité d'étude au niveau local pour les habitats et espèces les plus sensibles (à déterminer localement)**
- **Pression faible = priorité d'étude au niveau local pour les habitats et espèces les plus sensibles (à déterminer localement)**
- Pression négligeable
- Pression positive

Sensibilité des habitats et exposition aux pressions :

- Habitat sensible, potentiellement exposé à une pression forte
- Habitat sensible, potentiellement exposé à une pression modérée
- Habitat sensible, potentiellement exposé à une pression faible
- ? Habitat potentiellement exposé à une pression forte, modérée ou faible, sensibilité indéterminée

Analyse nationale des interactions potentielles entre la conchyliculture intertidale (tables et bouchots) et les habitats et espèces d'intérêt communautaire

HABITATS ET ESPECES	CATEGORIES DE PRESSIONS ET INTENSITE									
	MODEREE				FAIBLE					
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DH)	Infrastructures et macrodéchets	Sédimentation	Entretien des fonds marins, curage de bassins	Dérangement	Introduction d'espèces étrangères	Modification de la biogéochimie		Contrôle de prédateurs	Transmission de pathogènes	Utilisation de produits chimiques
INTITULE DE L'HABITAT (* prioritaire)	Infrastructures et macrodéchets	Etouffement, enrichissement organique				Oxygène dissous	Nutriments			
		Etouffement, enrichissement organique					Nutriments			
1110: Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente										
1110-1 : Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers à Zostera noltei (façade atlantique)										
1110-2 : Sables moyens propres (façade atlantique)										
1110-3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maerl (façade atlantique)										?
1110-4 : Sables mixtes (façade atlantique)										?
1110-5 : Sables fins de haut niveau (Méditerranée)										
1110-6 : Sables fins bien calibrés (Méditerranée)										
1110-7 : Sables grossiers et fins graviers sous l'influence des courants de fonds (Méditerranée)										
1110-8 : Sables grossiers et fins graviers brassés par les vagues (Méditerranée)										
1110-9 : Galets infralittoraux (Méditerranée)										
1120: Herbiers à Posidonies (Posidonion oceanicae)*										
1130: Estuaires										
1130-1 : Slikke en mer à marées (façade atlantique)										?
1130-2 : Sables vaseux et vasières intertidales et subtidales (Méditerranée)										
1140: Replats boueux ou sableux exondés à marée basse										
1140-1 : Sables des hauts de plage à Talitres (façade atlantique)										?
1140-2 : Galets et cailloutis des hauts de plage à Gastéropodes (façade atlantique)										?
1140-3 : Estrans de sable fin (façade atlantique)										?
1140-4 : Sables dunaires (façade atlantique)										
1140-5 : Estrans de sables grossiers et graviers (façade atlantique)										
1140-6 : Sédiments hétérogènes envasés (façade atlantique)										?
1140-7 : Sables supra-littoraux avec ou sans algues à prolifération rapide (Méditerranée)										
1140-8 : Lagunes à prolifération forte dans l'étage supra-littoral (Méditerranée)										
1140-9 : Sables médio-littoraux (Méditerranée)										
1140-10 : Sédiments détritiques médio-littoraux (Méditerranée)										
1150: Lagunes côtières*										
1150-1 : Lagunes en mer à marées (façade atlantique)										?
1150-2 : Lagunes méditerranéennes										
1160: Grandes criques et baies peu profondes										
1160-1 : Vasières infralittorales (façade atlantique)										?
1160-2 : Sables hétérogènes envasés infralittoraux, bancs de maerl (façade atlantique)										?
1160-5 : Sables vaseux de mode calme (Méditerranée)										
1170: Récifs										
1170-1 : La roche médiolittorale (façade atlantique)										?
1170-3 : La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)										?
1170-5 : La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)										
1170-6 : Les récifs d'hermelles (façade atlantique)										?

DISPOSITIF D'ENCADREMENT

- **Cadre réglementaire commun à tous les élevages marins :**

  - ✓ Autorisation d'occupation temporaire (AOT) et régime d'autorisation d'exploitation des cultures marines (AECM)
  - ✓ Sanitaire : plans de nettoyage et de désinfection

  - ✓ Zoosanitaire : agrément, bonnes pratiques, surveillance
  - ✓ Environnement :
    - Protection de la nature : Etude d'incidence Natura 2000, études d'impact, aires marines protégées

    - Déchets
    - Eau : planification, régime IOTA
    - Introduction d'espèces étrangères

Agence des aires marines protégées

Réglementation

- **Cadre réglementaire commun à tous les élevages marins :**
  - ✓ Urbanisme et aménagement du territoire : PLU, SCOT, SMVM
- **Cadre réglementaire spécifique à la conchyliculture :**
  - ✓ le schéma des structures
- **Cadre réglementaire spécifique à la pisciculture :**
  - ✓ Régime ICPE
  - ✓ Substances médicamenteuses

Agence des aires marines protégées

Dispositif financier

- Dispositifs financiers

  - ✓ Européen : FEP, à préciser pour les autres outils
  - ✓ Nationaux, régionaux et locaux: information partielle car très dispersée ou peu accessible

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

- **Typologie :**
  - ✓ Mesures ciblées de réduction des pressions identifiées : 24 mesures (1-21)
  - ✓ Mesures intégrées de réduction des pressions identifiées : 7 mesures (22 – 28)
  - ✓ Mesures transversales de communication, sensibilisation et promotion : 5 mesures (29 -33)

- **Evaluation des coûts :** information partielle car très dispersée ou peu accessible.

Agence des aires marines protégées

Fiche mesures de gestion

d) Mesure 5 : Moratoire sur l'extension d'infrastructures conchylicoles

OBJECTIF(S)							
Dans l'attente du développement de la connaissance scientifique sur les interactions entre les élevages marins et les habitats et espèces Natura 2000, il s'agit, dans certains cas, de proposer un gel de l'extension d'infrastructures conchylicoles **à titre individuel** sur le site Natura 2000. L'objectif est d'éviter, selon un principe de précaution, toute atteinte potentielle aux habitats et espèces Natura 2000, que le niveau de connaissance scientifique actuel ne permet pas d'écarter catégoriquement							
CATEGORIE(S) DE MESURE(S) POSSIBLE(S)							
CONTRAT NATURA 2000		CHARTE NATURA 2000	X	REGLEMENTAIRE	X	AUTRE	X
ACTIVITE(S) CONCERNEE(S)							
Tous élevages							
PRESSIONS REDUITES PAR LA MESURE							
Sédimentation, modifications biogéochimiques, infrastructures et macrodéchets. Entretien des fonds marins (non nécessaires ou de moindre ampleur si le nombre de concessions exploitées et leur implantation sont en adéquation avec le niveau d'acceptabilité local du milieu marin)							
DESCRIPTION							
Le principe de cette mesure est simple. Elle peut s'appliquer si les connaissances scientifiques disponibles localement ne permettent pas d'infirmer un impact des infrastructures conchylicoles sur les habitats et espèces Natura 2000 et si **à fortiori, de tels impacts ont été au contraire constatés, démontrés ou sont fortement suspectés.** Dans ces cas de figure, il peut apparaître pertinent, au nom d'un principe de précaution, de limiter le développement de l'activité conchylicole, dans l'attente du développement des connaissances scientifiques locales. Cette acquisition de connaissances sur les interactions entre conchyliculture et habitats et espèces Natura 2000 permettra ultérieurement de déterminer les possibilités et modalités de développement ou non de la conchyliculture dans la zone, compte tenu, entre autres, des seuils d'acceptabilité du milieu.							

Tableau des Mesures de gestion

- **Tableau de synthèse des mesures : entrée par type d'élevage ou par pression**

Type d'élevage concerné	Nom de la mesure	Page	Pression(s) ciblée(s) X : Principale(s) pression(s) visée(s) et réduites par la mesure ; o : Pression(s) pouvant être réduite(s) par la mesure									
			Sédimentation	Modifications biogéochimiques	Création des bords marins et curage de bassins	Infrastructures et macrodéchets	Contrôle de prédateurs	Dérangement	Utilisation de composés chimiques	Transmission de pathogènes	Interactions avec les populations sauvages	Introduction d'espèce étrangère
Mesures ciblees de reduction des pressions identifiées												
Tous	Etat des recherches en cours sur de nouvelles techniques d'élevage : aquaculture d'élevage intégrée	260	X	X	o	X	o	X				
Tous	Déchets des élevages marins	262			X	X						
Tous	Contrôle des prédateurs : étudier localement les moyens de lutte contre la prédation par la constitution d'un groupe de travail	263					X					
Tous	Dérangement	265						X				
Tous	Plans d'entretien et nettoyage des équipements, plan d'intervention d'urgence	265							X			
Tous	Remplacement des moteurs deux temps à	268							X			

ENT DE TRAVAIL

Agence des aires marines protégées

Grille de lecture du tableau des Mesures

- **Entrée par habitat ou espèce Natura 2000**

Analyse nationale des interactions potentielles entre la pisciculture en cage, en mer ou en lagune côtière, et les habitat

CATEGORIES DE PRESSIONS – INTENSITE POTE

FORTE

MODE

HABITATS ET ESPECES PAR DAIRES D'ATLAS : COMMUNAUTAIRE (DH)	Modification de la biogéochimie		Interactions avec les populations sauvages	Utilisation de produits chimiques	Introduction d'espèces étrangères	Sedimentation		T
ETAT DE L'HABITAT (* prioritaire)	Oxygène dissous	Nutriments				Ensouillement, enrichissement organique	Turbidité	
		Nutriments				Ensouillement, enrichissement organique		
1110 : Bancs de sables à faible couverture permanente d'eau marine								
1130 : Estuaires								
1140 : Replats boueux ou sableux exondés pendant la marée basse				?				
1150 * : Lagunes côtières				?				
1160 : Criques et baies peu profondes								
1170 : Récifs				?				
1180 : Structures sous-marines issues d'émissions gazeuses								

entielle

es

Type d'élevage concerné	Nom de la mesure	Page	X : Principale(s) pression(s) visée(s) et réduites Sédimentation	Modifications biogéochimiques	Entretien des fonds marins et curage de bassins	Infrastructures et macrodéchets
Conchyliculture sur filière, intertidale, au sol, en lagune méditerranéenne Pisciculture en cage	Jachères en conchyliculture et pisciculture	253	X	X	o	X

Mesures de gestion

Mesures ciblées de réduction des pressions identifiées

B1 : Suivi des interactions

- **Mesure 1** : Suivis habitats et espèces Natura 2000 / interactions avec les élevages marins

B2 : Sédimentation, modifications biogéochimiques, infrastructures

- **Mesure 2** : Déclaration informatisée des surfaces et production des élevages conchylicoles
- **Mesure 3** : Inventaire et nettoyage collectif des concessions abandonnées ou en insuffisance d'exploitation
- **Mesure 4** : Déplacement/réaménagement/suppression de concessions conchylicoles
- **Mesure 5** :Moratoire sur l'extension d'infrastructures conchylicoles

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

Mesures ciblées de réduction des pressions identifiées

- **Mesure 7** : Jachères en conchyliculture et pisciculture
- **Mesure 8** : Innovations en matière d'infrastructures d'élevage conchylicoles
- **Mesure 9** : Veille sur les recherches en cours : alimentation et traitement des rejets piscicoles
- **Mesure 10** : Diagnostic d'assainissement et équipement en décanteurs des installations conchylicoles

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

Mesures ciblées de réduction des pressions identifiées

B3 - Entretien des fonds marins et curage de bassin

- **Mesure 11** : Encadrement des opérations conchylicoles d'entretien des fonds marins

B4 – Déchets des élevages marins

- **Mesures 12 :** Bonnes pratiques individuelles de gestion des déchets des élevages marins
- **Mesure13 :** Gestion collective des coproduits conchylicoles (coquilles, boues, vases)
- **Mesure 14 :** Opérations collectives de collecte manuelle des macrodéchets sur le littoral

B5 - Contrôle de prédateurs

- **Mesure 15** : Encadrement des moyens de lutte contre la prédation

B5 - Dérangement

- **Mesure 16** : Mesures préventives de limitation du dérangement

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

Mesures ciblées de réduction des pressions identifiées

B7 - Composés chimiques

- **Mesure 17** : Inventaire des pratiques de nettoyage, formation et consignes au personnel
- **Mesure 18** : Remplacement des moteurs deux temps à carburateurs

B8 - Introduction d'espèce étrangère : pas de mesure

B9- Transmission de pathogènes aux populations sauvages

- **Mesure 19** : Engagement au respect du « Guide sanitaire des élevages piscicoles » du CIPA
- **Mesure 20** : Adhésion des pisciculteurs au SAVU ou à un GDS ou à un suivi vétérinaire

B10 - Interactions avec les populations sauvages

- **Mesure 21** : Limiter les risques d'interactions avec les populations sauvages

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

Mesures intégrées de réduction des pressions identifiées

- **Mesure 22** : Evaluation environnementale des élevages marins
- **Mesure 23** : Développement des infrastructures collectives conchylicoles à terre

- **Mesure 24** : Veille sur les recherches en cours sur de nouvelles techniques d'élevage
- **Mesure 25** : Soutenir des démarches qualité ou de certification environnementale

- **Mesure 26** : Rédiger des guides de bonnes pratiques locales dans les élevages marins
- **Mesure 27** : Elaboration d'une Charte globale à l'échelle du site Natura 2000
- **Mesure 28** : Organismes ressources pour la gestion des marais conchylicoles côtiers

Agence des aires marines protégées

Mesures de gestion

Mesures transversales de communication, sensibilisation et promotion

- **Mesure 29**: Transmission aux professionnels d'une cartographie du patrimoine naturel
- **Mesure 30** : Plaquettes et supports divers de sensibilisation en direction des professionnels

- **Mesure 31** : Communication aux porteurs de projets et administrations et veille
- **Mesure 32** : Ecosigle sur les produits d'élevages aquacoles

- **Mesure 33** : Promotion lors de salons, expositions et manifestations diverses

Agence des aires marines protégées

Limites et perspectives

- **Mise à jour du référentiel sur la base des expériences de gestion locales :**
  - ✓ Mesures ne pouvant être définies que localement : ex. : encadrement des pratiques de nettoyage des fonds marins
  - ✓ Expériences pilotes en site Natura 2000 : ex. : aquaculture intégrée, infrastructures innovantes

- **Maintenir le lien avec les acteurs mobilisés et consultés pour l'étude :**
  - ✓ Réflexions et décisions concertées
  - ✓ Mutualisation des visions et expériences de chacun
  - ✓ Développement d'une dynamique de réseau d'acteurs

Agence des aires marines protégées

Limites et perspectives du rapport

- **Préciser le dispositif financier et le coût des mesures**

- **Approfondir certaines questions à l'échelle nationale :**
  - ✓ ex. : moyens de lutte contre la prédation, assainissement des rejets piscicoles, etc.

- **Un outil complémentaire :** l'étude d'incidences Natura 2000

Agence des aires marines protégées

ftpagence.aires-marines .fr
utilisateur : administration
mot de passe : ftpadm09
Site distant : /Natura2000/Referentiels

Mise à disposition de l'information

- Mise en ligne sur sites internet de l'Aten, du Ministère, de l'Agence,..

- Edition papier en 200 exemplaires + CD des références biblio consultés (par le MEEDEM)

- Nécessité d'une veille active pour actualiser les orientations/mesures de gestion.

Agence des aires marines protégées

Agence des
aires marines protégées

Sports et loisirs en mer

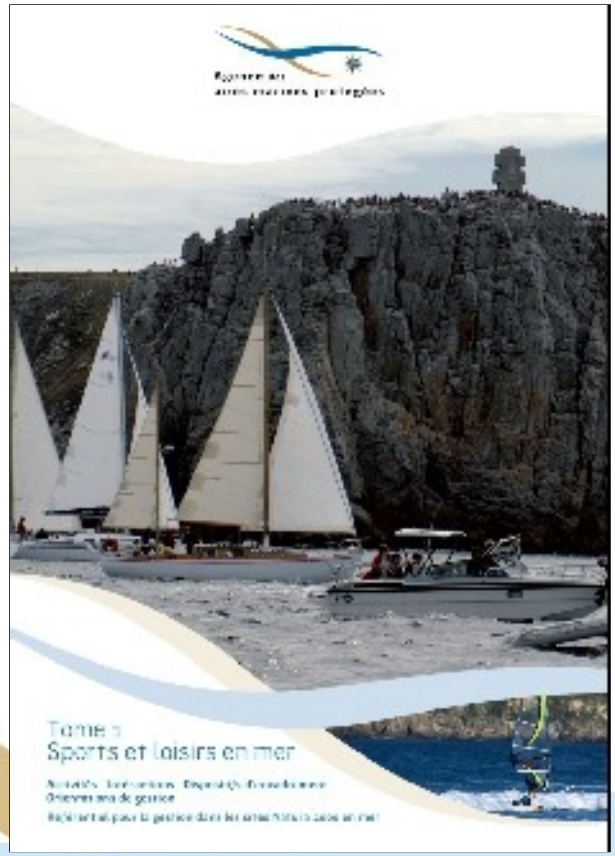

Elodie Maison, chargée de mission « Sports et loisirs en mer »

Nantes, JET, 10 déc 2009

Agence des aires marines protégées

Contenu du rapport final

Photos: O. BROSSEAU

Cadre administratif, réglementaire et financier

Présentation des activités étudiées (15 fiches Activités)

Analyse des interactions

-> avec le milieu marin en général

-> avec les espèces et des habitats N2000

Orientations de gestion (14)

Liste des activités sportives et de loisir étudiées

Photos: O. BROSSEAU

2 fiches « Activités » générales :

- **Plaisance et fréquentation des sites**
- **Manifestations nautiques et sportives**

13 fiches « Activités » spécifiques :

- **Voile légère**
- **Motonautisme**
- Plongée sous-marine (scaphandre)
- **Plongée libre**
- Pêche de loisirs embarquée et du bord
- Pêche à pied de loisir
- **Pêche sous-marine**
- **Kayak et aviron de mer**
- Surf
- Kite-surf et **planche à voile**
- **Ski nautique, PAN et engins tractés**
- Canyon de bord de mer
- Char à voile

Agence des aires marines protégées

Dispositif d'encadrement et d'organisation

- Analyse des dispositifs administratifs encadrant les sports et loisirs en mer

- Analyse du dispositif réglementaire

- Outils de planification : l'outil CDESI/PDESI, le schéma régional Sports de nature Picardie

- Recensement des outils financiers :

  Pas d'outil spécifique pour le financement des mesures concernant les sports et loisirs nautiques

  Besoin d'une analyse complète des dispositifs existants pour en tirer les axes pouvant financer nos mesures

  ➔ **Dans le référentiel: pas de données précises, Généralités**

Photos: O. BROSSEAU

Interactions spatiales et pressions potentielles exercées par les sports et loisirs en mer sur les habitats et espèces Natura 2000

Photos: O. BROSSEAU

Absence d'interaction spatiale entre l'habitat/espèce Natura 2000 et l'activité

Interaction spatiale potentielle, pas de pression potentielle identifiée

Interaction spatiale potentielle et pression potentielle de l'activité sur l'habitat/espèce Natura 2000 :

Pression potentielle identifiée

Pression potentielle considérée comme négligeable ou anecdotique

Pression potentielle non significative selon les données scientifiques actuelles

Interactions spatiales et pressions potentielles exercées par les sports et loisirs en mer sur les habitats et espèces Natura 2000

	ENSEMBLE DES ACTIVITES		ACTIVITES DE SURFACE						ACTIVITES SOUS-MARINES		
	PLAISANCE + FREQUENTATION	Manifestations nautiques et sportives	Voile légère (dériveurs, catamarans de sport)	Motonautisme	Kayak de mer + aviron de mer	Surf + activités associées	Planche à voile/funboard + Kite surf	Ski nautique + PAN + Engins tractés	Plongée sous-marine (scaphandre autonome)	Plongée libre (apnée + randonnée subaquatique)	
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DH)											
PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES HABITATS EN GENERAL	→ Pollution (hydrocarbures, eaux grises, eaux noires)	→ Macro-déchets		→ Pollution (hydrocarbures)							
PRESSIONS POTENTIELLES SUR LES ESPECES DE CES HABITATS	→ Pollution (hydrocarbures, eaux grises, eaux noires) → Macro-déchets	→ Macro-déchets		→ Pollution (hydrocarbures)					→ Dérangement et déplacement de la faune, nourrissage, prélèvements illégaux		
1110 : Bancs de sable à faible couverture d'eau permanente	→ Ancrage → Macro-déchets	→ Macro-déchets							→ Remise en suspension de sédiments		
1120* : Herbiers à Posidonies (*Posidonia oceanica*)	→ Ancrage → Introduction, propagation d'espèces allogènes	→ Macro-déchets							→ Propagation d'espèces allogènes	→ Dégradation des organismes fixés et habitats, piétinement	
1130 : Estuaires	→ Macro-déchets	→ Macro-déchets									
1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	→ Macro-déchets → Pollution (hydrocarbures, nutriments) → Piétinement	→ Macro-déchets → Piétinement									
1150* : Lagunes côtières	→ Macro-déchets → Piétinement	→ Macro-déchets → Piétinement									
1160 : Grandes criques et baies peu profondes	→ Ancrage → Macro-déchets	→ Macro-déchets									
1170 : Récifs	→ Ancrage → Piétinement (débarquement) →Macro-déchets → Pollution (hydrocarbures)	→ Macro-déchets → Piétinement									
1180 : Structures sous-marines causées par des émissions gazeuses											
8330 : Grottes marines submergées ou semi-submergées	→ Piétinement → Macro-déchets	→ Macro-déchets									
ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE (DH)											
1095 : Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)											
1099 : Lamproie de rivière (*Lampetra fluviatilis*)											

Absence d'interaction spatiale entre l'habitat/espèce Natura 2000 et l'activité

Interaction spatiale potentielle, pas de pression potentielle identifiée

Interaction spatiale potentielle et pression potentielle de l'activité sur l'habitat/espèce Natura 2000 :

Pression potentielle identifiée

Pression potentielle considérée comme négligeable ou anecdotique

Pression potentielle non significative selon les données scientifiques actuelles

14 orientations de gestion

Compilation d'informations et valorisation d'actions existantes

Photos: O. BROSSEAU

Spécificités

- Forte périodicité de certaines activités
- Grande différence comportement et possibilité de gestion de l'activité entre pratiquants libres / encadrés
- Pression quasi nulle de chaque activité prise individuellement -> appréhension de l'effet cumulé de plusieurs activités
- cahier des charges/coût toujours spécifique au contexte local

Orientations de gestion: méthode

- **Analyse bibliographique des mesures de gestion existantes** (contrats, réglementation, chartes, planification, bonnes pratiques, etc.)

Photos: O. BROSSEAU

- **Organisation de réunions de travail techniques thématiques** :
  - Plaisance,
  - Pêche de loisir,
  - Plongée (scaphandre, libre),
  - Manifestations nautiques et sportives

- **Valorisation des exemples d'actions réussies et de bonnes pratiques existantes**
  - Bibliographie
  - Contributions des différents acteurs concernés

- **Rédaction d'orientations de gestion** pour les mesures à proposer localement

Agence des aires marines protégées

Orientations de gestion: Contenu

Photos: O. BROSSEAU

TITRE

OBJECTIF(S)

Objectif(s) des orientations de gestion proposées.

CATEGORIE(S) DE MESURE(S) POSSIBLE(S)

Réglementaire, charte ou contrat Natura 2000, aménagement du site, autre.

HABITAT(S) CONCERNE(S)	ESPECE(S) CONCERNEE(S)	ACTIVITE(S) CONCERNEE(S)
Habitats marins de la DHFF concernés	Espèces marines de la DHFF et de l'AIO concernées	Activités de sports et loisirs en mer concernées

DESCRIPTION

Description des orientations de gestion proposées.

PISTES DE REFLEXION : EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES, DEMARCHES REUSSIES, ETC.

Exemples de démarches mises en place localement, bonnes pratiques, etc. La liste des exemples cités dans cette partie n'est pas exhaustive, elle a simplement vocation à apporter des pistes de réflexions sur les démarches existantes relatives à l'orientation de gestion proposée.

PROPOSITIONS DANS LES DOCOBS MIXTES EXISTANTS

Recensement des propositions de mesures similaires dans les DOCOBs opérationnels (rédigés, en attente de validation par le Préfet) ou approuvés (validés par le Préfet), pour les sites marins ou mixtes (terrestres et marins) existants

REFERENCES

Sites Internet et références bibliographique relatives à la mesure proposée.

Orientations de gestion des sports et loisirs en mer proposées dans le référentiel

- Amélioration de la connaissance scientifique (orientations 1 et 2):

- Améliorer la connaissance des pressions potentielles exercées par les sports et loisirs nautiques sur les espèces et habitats marins
- Etude et suivi de la fréquentation

- Gestion de la fréquentation liée aux activités nautiques sportives et de loisir (orientation 3)

- Gestion des manifestations nautiques et sportives (orientation 4)

- Limitation du dérangement de la faune et de l'avifaune (orientation 5):

- Réglementation de la pratique d'une ou plusieurs activités dans les zones sensibles

- Limitation de la dégradation liée aux ancrages (orientation 6):

- Mise en place de mouillages organisés (ancrage permanent)

Orientations de gestion des sports et loisirs en mer proposées dans le référentiel

- Limitation des rejets en mer (orientations 7 et 8):

- Incitation au remplacement des anciens moteurs 2 temps par des moteurs 2 temps à injection ou des moteurs 4 temps
- Ramassage des déchets sur l'estran

- Valorisation des bonnes pratiques, évolution des comportements (orientation 9):

- Instauration/valorisation des chartes avec les pratiquants

- Formation, information et sensibilisation (orientations 10 à 14):

- Information et sensibilisation des pratiquants
- Formation des moniteurs, guides et prestataires d'activités nautiques récréatives
- Formation des personnes en contact avec les pêcheurs à pied de loisir
- Mise en place de sorties de pêche à pied responsable
- Mise en place d'un sentier sous-marin, développement de la randonnée subaquatique

Orientations de gestion: Contenu

Les manques :

Dans la commande initiale:

Photos: O. BROSSEAU

3. Résultats attendus

L'étude a ainsi pour but la production:

- d'**éléments de méthodes** utiles pour l'élaboration de la liste de mesures
- d'une **analyse des dispositifs administratifs, réglementaires et financiers existants;**
- d'un **diagnostic des différentes activités** au regard des enjeux de conservation des habitats et des espèces ;

  d'un **catalogue national de mesures de toute nature,** se présentant sous la forme d'un regroupement de fiches (1 fiche par mesure-type au coût chiffré) et d'un mode d'emploi et si besoin de déclinaison régionale de ce catalogue
- d'un **module** (excel ou autre) **permettant de faire des scénarii pour les mesures contractuelles susceptibles de faire l'objet d'une contrepartie financière, les coûts** associés à la mise en œuvre de chacune de ces mesures

Orientations de gestion: Contenu

Les manques :

Dans la commande initiale:

Photos: O. BROSSEAU

➔**Catalogue de mesures** peu adaptées à l'échelle nationale, mesures très hétérogènes en fonction des spécificités locales, problème d'exhaustivité des données (manque de données).

- **Catalogue d'orientations de gestion**

➔Sans mesures précises, **évaluation financière et estimation des coûts** difficiles, manque de temps, récolte de données insuffisante.

d'un **catalogue national de mesures de toute nature**, se présentant sous la forme d'un regroupement de fiches (1 fiche par mesure-type au coût chiffré) et d'un mode d'emploi et si besoin de déclinaison régionale de ce catalogue

- d'un **module** (excel ou autre) **permettant de faire des scénarii pour les mesures contractuelles susceptibles de faire l'objet d'une contrepartie financière, les coûts** associés à la mise en œuvre de chacune de ces mesures

Suite au référentiel: perspectives

Photos: O. BROSSEAU

Ce travail pourra être complété par:

- Une analyse plus poussée des mesures de gestion à mettre en œuvre localement, avec les différentes possibilités de mise en œuvre
- Une analyse des différents dispositifs financiers ayant servi à financer les mesures mises en place actuellement
- Un bilan annuel des nouvelles mesures pouvant compléter le référentiel
- Un accompagnement des projets pilotes qui permettraient de compléter les mesures proposées et/ou les financements

En parallèle, il faut continuer:

- Liens avec les acteurs mobilisés pour l'étude: consultation, concertation, groupes de travail, etc. afin de garder une dynamique de réseau d'acteurs et de continuer à mener des réflexions, améliorer les connaissances, partager les expériences locales, etc.

Ex : 5ème édition des rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature - 4, 5 et 6 mai 2010 à Nantes.